

## OPERATION COLLECTIVE D'AUDITS ENERGETIQUES DANS LE TERTIAIRE

La CCI IG organise une opération collective d'audits énergétiques destinée aux entreprises du tertiaire.

L'audit énergétique vous permettra de faire un bilan de vos consommations énergétiques et d'élaborer un plan d'actions pour réduire vos factures d'électricité. Ci-dessous l'exemple du commerce alimentaire :

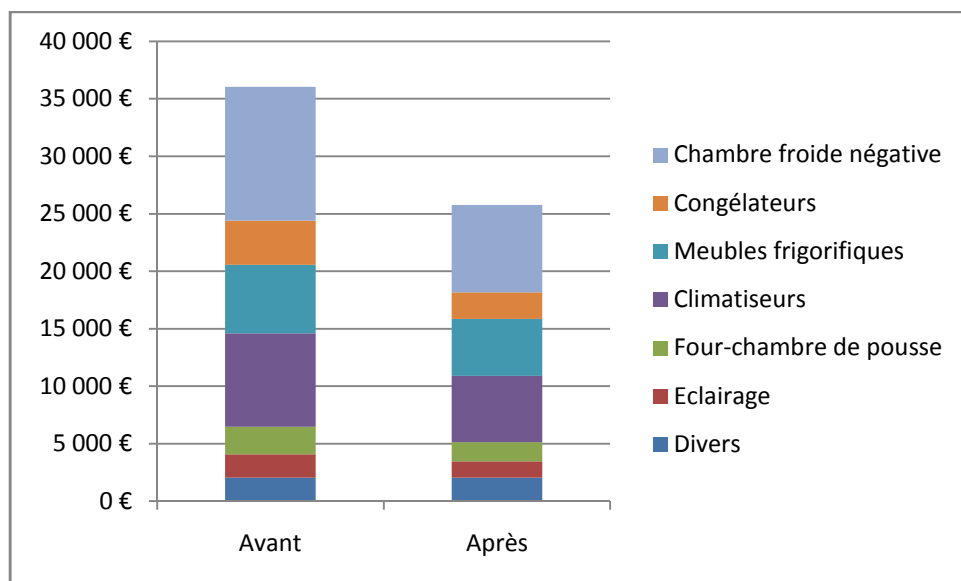


Figure 1: Répartition des consommations électriques annuelles dans le commerce alimentaire (avant et après actions de maîtrise de l'énergie) en €

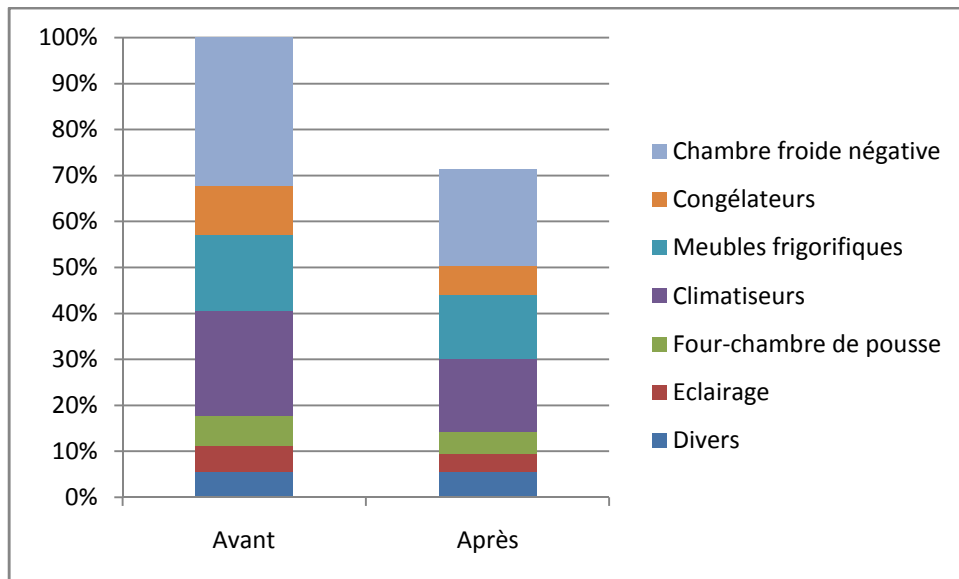
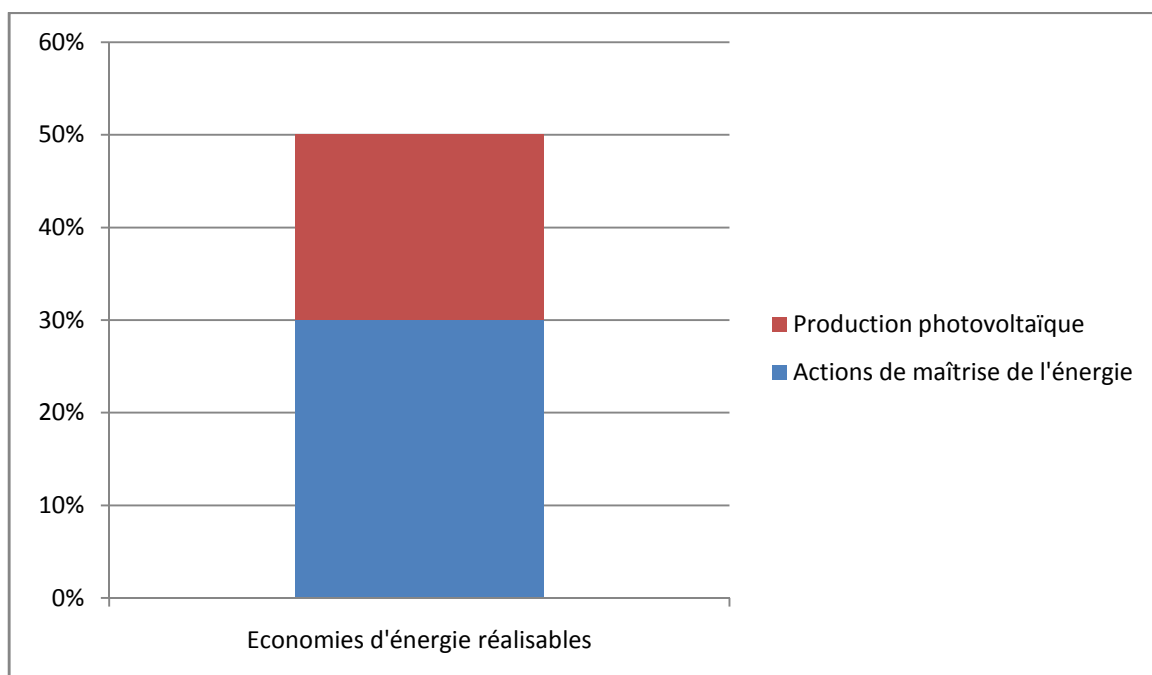


Figure 2: Répartition des consommations électriques dans le commerce alimentaire (avant et après actions de maîtrise de l'énergie) en %

Par ailleurs, il est possible avec la **production photovoltaïque en toiture de réduire** le montant total de la facture d'électricité : **jusqu'à 20% d'économie**. On peut donc viser au total **une diminution des consommations d'énergie de 50%**



L'audit énergétique est réalisé par un bureau d'études indépendant des fournisseurs de matériel et il facilite l'obtention de financement et de subventions pour réaliser vos investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie. Ci-dessous l'exemple du financement de travaux pour un commerce alimentaire :

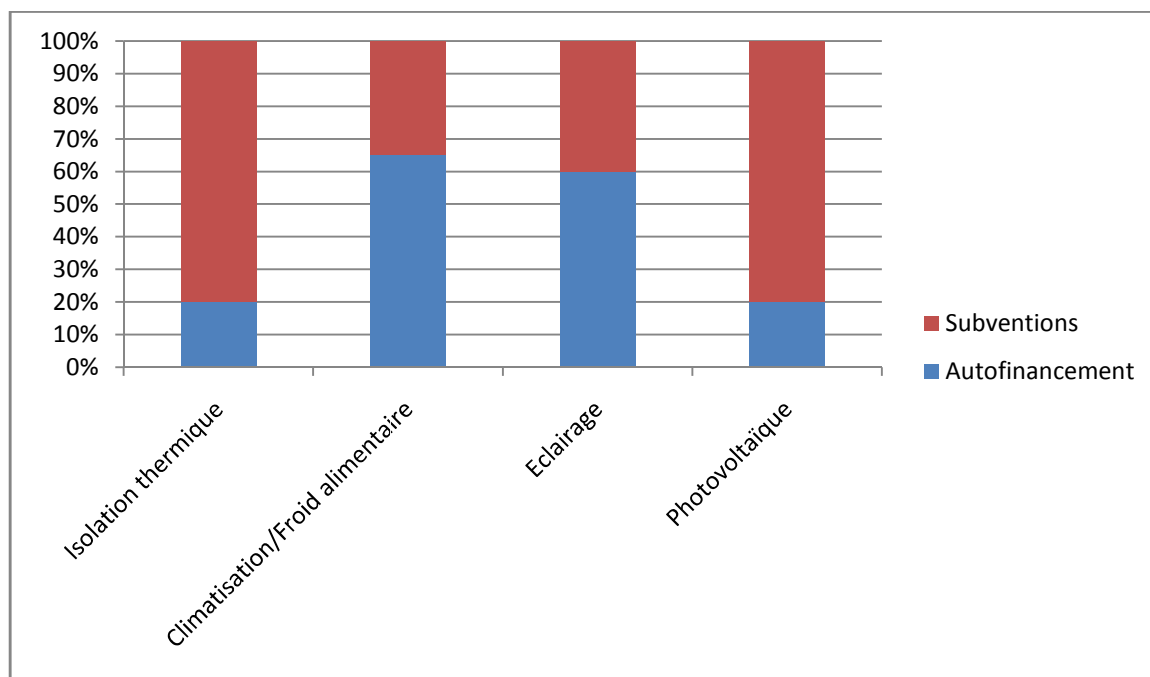


Figure 3: Financement de la rénovation énergétique dans un commerce alimentaire

En participant à l'opération collective de la CCI IG, vous bénéficierez d'un accompagnement dans votre démarche de maîtrise de l'énergie jusqu'à la réalisation des travaux

Attention, les inscriptions sont possibles jusqu'au 15 mars.

Pour plus d'informations, contactez la CCI IG au 05 90 93 77 12 ou à l'adresse suivante : [mde@guadeloupe.cci.fr](mailto:mde@guadeloupe.cci.fr)

